

N° 76 – CENT-DEUXIÈME ANNÉE - 2022

SOCIÉTÉ
DES AMIS DES UNIVERSITÉS
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

BULLETIN



Les **A**mis des **U**niversités
de l'**A**cadémie de **S**trasbourg

SOMMAIRE

Avant- propos par Michel Hau	page 3
Assemblées Générales de la Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg, 10 mai et 23 juin 2022	page 4
Convention de mécénat financier entre la Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg et la Fondation Université de Strasbourg.....	page 13
Louis Pasteur à l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, d'après les registres récemment revenus à Strasbourg par Guy Dirheimer, Doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg	page 17
Visite de Transgene 27 avril 2022.....	page 22
Prix remis par la Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg Années 2021 et 2022.....	page 25
Membres du Conseil d'Administration.....	page 33

Avant-Propos
Par Michel Hau

Le potentiel de recherche et d'enseignement supérieur dont dispose l'académie de Strasbourg est sans doute le seul résultat positif de soixante-quinze années de rivalité franco-allemande. L'Allemagne impériale après 1871, puis la France républicaine après 1918 ont tenu à développer l'université de Strasbourg comme un instrument au service de leur influence en Europe.

En 1945, lorsque l'université Strasbourg a cessé d'être un enjeu de dispute entre les deux grandes nations, le monde universitaire alsacien a pris la mesure de l'ampleur de cet héritage historique. Par un foisonnement d'initiatives, il a su susciter le maintien d'un courant d'investissements de toutes provenances, associant fonds publics et privés. Pour ne prendre que quelques exemples, l'Institut de Génétique et de Biologie moléculaire et cellulaire, l'International Space University, l'Institut de Science et d'Ingénierie supramoléculaires, l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil digestif ou Transgene, sont des créations plus originales les unes que les autres, connues dans le monde entier.

L'un des fondements de ce dynamisme est l'esprit de coopération qui prédomine entre les acteurs locaux : savants de réputation internationale, élus territoriaux et chefs d'entreprise. En s'associant pour des actions communes par la convention signée le 23 juin dernier, la centenaire Société des Amis des universités de l'académie de Strasbourg et la jeune Fondation de l'Université de Strasbourg participent de cette capacité à œuvrer au service d'une ambition collective.

**Assemblée générale de la Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg
10 mai 2022 à 18h, salle Fustel de Coulanges au Palais universitaire**

Membres présents : Mmes ALEXANDRE Danièle, CRETON Marie-Christine, HEITZ Christiane, SCHMIDT Joanna, WEIL DA GRACA Paula, MM. BELLITO Gérard, CONSTANTINESCO Vlad, DIRHEIMER Guy, GAUGLER Antoine, GERBER Jean, HAU Michel, HERTZOG Paul, LATHAM Antoine, LEHMANN Robert, MELLON Henri (Association de Dietrich), ROUSSET Claude, STOHL Marc Philippe, WEILL Gilbert, WEISS Jean Frédéric

Membres ayant donné pouvoir : Mmes BERNARD Marianne, GAUGLER Elise, JEROME Sandrine, JUNG Anne, MOEGLIN Yveline, MOLAC Béatrice, THIEL Marie-Jo, MM. ATZENHOFFER Denis, BAECHLER Christian, BEIKBAGHBAN Hossein, BRAUNSTEIN Pierre, DA COSTA Mathieu, DENEKEN Michel, DUPORTAIL Guy, FLECK Jacques, HIRN Francis, JELTSCH Jean-Marc, KLEINKNECHT Alain, KRESSER Willy, MARESCAUX Jacques, MICHON Bernard, MUTTER Didier, QUEMENEUR Eric, STOCLET Jean-Claude, TEMPE Jean-Daniel, TIEBEY-DALOU Abdoul, TUBACH Pierre.

Membres excusés : Mme KELLER Fabienne, MM. GALL Jean-Claude, HATT Bruno, MULLER Pierre-Alain, ROTTNER Jean

Personnes invitées : Mmes COUEGNAS Alice et MONOT Hélène

M. HAU salue les membres présents et les remercie de leur présence et passe aux points de l'ordre du jour après avoir accueilli Mmes Alice COUEGNAS (Directrice de la Fondation) et Hélène MONOT (Chargée de mécénat grands compte) de la fondation de l'Université de Strasbourg qui pourront répondre aux interrogations des membres concernant le projet de convention SAUAS-Fondation .

1 - Rapport moral et d'activités relatifs à l'exercice 2021

L'année 2021 a d'abord été celle du changement de président. Lors du Conseil d'administration du 17 juin 2021, Monsieur Claude ROUSSET a demandé à cesser d'exercer ses fonctions de président et les administrateurs ont élu Michel HAU pour lui succéder. L'ensemble du Conseil a rendu hommage au dévouement et au talent dont Claude ROUSSET a fait preuve durant les dix années qu'il a passées au service de la Société des amis des universités d'abord comme trésorier de 2011 à 2017, puis comme président de 2017 à 2021.

Ayant été secrétaire général de la Société des amis des universités de l'académie de Strasbourg de 1985 à 2010, puis vice-président de 2010 à 2021, M. HAU est très conscient de l'utilité d'une association comme la nôtre au sein de l'écosystème alsacien et résolu à tout faire pour qu'elle continue à remplir ses missions, dans le périmètre qui est le sien, en coopération avec les autres associations et instances qui poursuivent les mêmes objectifs.

L'année 2021 a été aussi celle de la sortie du confinement. Toutes les cérémonies de remise de prix (au nombre de six) ont pu se dérouler, de juin à décembre, et les visites proposées à nos adhérents ont repris, avec celle de l'exposition « L'Orient inattendu » à la BNU le 4 décembre. Le numéro 75 du Bulletin a été publié par les soins de Monsieur Claude ROUSSET et mis en ligne sur notre site. Pour accroître l'efficacité de notre action au service des universités, nous avons décidé de coopérer avec l'Union internationale des Alsaciens, qui diffusera désormais de l'information créée par nous à ses 5000 membres (un article d'Antoine LATHAM sur l'IRCAD est sous presse), avec le Cercle Gutenberg, dont nous finançons un prix Ourisson, et avec la Fondation Unistra, qui, si la présente Assemblée générale donne son accord, abritera désormais notre action de recherche de parrainages et de remise de prix de thèse.

2 - Rapport financier sur l'exercice 2021 présenté par le trésorier M.Weiss

1) Compte de résultat 2021 :

L'exercice 2021 présente un **résultat bénéficiaire de + 6 250 €**, ce qui est une bonne surprise car nous avons l'habitude de supporter une perte de 15 000 € à 18 000 € les années précédentes.

Ce résultat, proche de l'équilibre s'explique par :

Une baisse des dépenses :

- Frais de fonctionnement quasi stables 8 212 € (+ 562 € par rapport au budget prévu)
- Contributions statutaires en forte baisse :
 - o Pas de bulletin qui est désormais dématérialisé (environ 3 000 € de coût)
 - o Pas d'Entretiens de Strasbourg (environ 5 000 € de coût)
 - o Pas de voyage : 0€ pour 5 500 € prévus au budget
- Prix de thèses distribués pour 20 700 € (budget 17 500 €)
- Dons aux étudiants (AFGES) de 15 470 € grâce à vos dons 7 970 €

Nous terminons l'année avec des **dépenses de 44 382 €** alors que nous avons prévu 36 150 € à notre budget. Pour mémoire, en 2020 nos dépenses étaient de 44 019 €.

Une hausse des recettes :

- Cotisation des membres de 9 700 € pour 8 000 € prévus, grâce à l'adhésion de l'UHA et à quelques nouveaux membres que nous avons « recrutés » en leur présentant notre ouvrage sur le centenaire de l'association.
- Financement des Prix de thèse : 10 200 €, légèrement inférieur aux 12 000 € prévus. Nous remercions Claude Rousset et Michel Hau pour l'accomplissement de cette lourde charge. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver des partenaires.
- Campagne de dons exceptionnelle de 7 960 € (aide aux étudiants en période de pandémie).
- Forte hausse de nos produits financiers avec 22 772 € d'intérêts (ou plus-value) pour 7 000€ prévus (et 13 000 € annoncés lors du dernier C.A). Un de nos placements souscrit en 2019 est arrivé à échéance plus tôt que prévu grâce à la belle performance des marchés financiers. Il s'agissait toutefois d'un placement « sécurisé ».

Nous clôturons l'année 2021 avec des recettes de 50 632 € alors que nous avons prévu 27 000 € à notre budget.

L'exercice 2021 présente donc un **résultat bénéficiaire de 6 250 €**, alors que nous avons prévu une perte de – 9 150 € lors de la préparation de notre budget.

Pour mémoire, en 2020 nos recettes étaient de 26 249 €.

Bien évidemment, vous comprendrez que cette année est exceptionnelle et ne résout en rien les problèmes structurels de notre association (attrition du nombre de nos membres par exemple).

L'appel de cotisation 2022 a été envoyé le 05/01/2022 et à ce jour nous avons seulement 69 membres à jour de leur cotisation soit 5 800 € (pour un budget de 8 000 €).

SAUAS									
Résultat définitif 2021 + Budget 2022 pour assemblée générale du 10/05/2022									
CHARGES					PRODUITS				
	2020 Réalisé	Budget 2021	2021 Réalisé	Budget 2022		2020 Réalisé	Budget 2021	2021 Réalisé	Budget 2022
Assurance Multirisques	243 €	270 €	243 €	245 €	Cotisations membres	7 935 €	8 000 €	9 700 €	8 000 €
Cotisations associations	150 €	150 €	150 €	150 €	Intérêts bancaires	6 114 €	7 000 €	22 772 €	6 000 €
Expert Comptable	3 053 €	3 150 €	3 114 €	3 000 €	Suventions reçues pour prix de thèse	12 200 €	12 000 €	10 200 €	10 000 €
Fournitures administratives	152 €	500 €	162 €	200 €	Dons reçus			7 960 €	
Frais bancaires	51 €	80 €	289 €	100 €					
Frais de secrétariat	1 052 €	750 €	763 €	1 000 €					
Frais postaux et de routage	948 €	900 €	2 575 €	2 000 €					
Frais de réception	378 €	350 €	- €	500 €					
Impôts sur produits financiers	822 €	1 000 €	829 €	1 000 €					
Site Internet	756 €	500 €	87 €	90 €					
Total charges de fonctionnement	7 606 €	7 650 €	8 212 €	8 285 €					
Bulletin		1 500 €		5 000 €					
Entretiens de Strasbourg	764 €								
Ouvrage du centenaire	4 257 €								
Voyages	22 €								
Divers		4 000 €							
Total contributions statutaires	5 042 €	5 500 €	- €	5 000 €					
Master + thèse de Droit	320 €		1 600 €	640 €					
Master Engées	1 800 €		1 800 €	1 800 €					
Master Ethique	300 €		500 €	500 €					
Master Unistra	3 000 €		3 000 €	3 000 €					
Mémoire E.M	1 800 €		1 800 €	1 800 €					
Prix Ourisson				5 000 €					
Thèse Unistra	12 000 €		12 000 €	12 000 €					
Total Prix de thèse	19 220 €	17 500 €	20 700 €	24 740 €					
AFGES			15 470 €						
Alliance Française	450 €								
Eclairage Ramses	3 202 €								
Fondation de France	3 000 €								
Fondation de l'Université	2 500 €								
La Revue d'Allemagne	1 000 €								
UHA	2 000 €								
Total Dons et subventions versées	12 152 €	5 500 €	15 470 €	10 000 €					
Total charges :	44 019 €	36 150 €	44 382 €	48 025 €	Total produits :	26 249 €	27 000 €	50 632 €	24 000 €
					RESULTAT :	- 17 770 €	- 9 150 €	6 250 €	- 24 025 €
							Résultat final Jextra :	6 570 €	

* Différence de 320 € pour les prix de thèse par rapport au bilan JEXTRA :

* Il s'agit du chèque 2001889 d'un montant de 320€ du 12/07/2021 pour le prix Master de droit délivré à M Fauchard en 2020 (il doit compter pour l'exercice comptable 2020)

2) Bilan 2021 :

Globalement, malgré la récurrence de nos résultats négatifs, la SAUAS continue de présenter une structure financière solide, aux fonds propres élevés et sans aucune dette. Sa trésorerie, est encore abondante et correctement sécurisée. Elle lui permet ainsi de poursuivre ses activités sans heurts.

Compte courant	4 872 €
Livret A	83 439 €
Compte épargne	357 373 €
Contrats de capitalisation Sogecapi 2012	294 346 €
Contrats de capitalisation SG gestion privé 2019	524 901 €
Solde au 31/12/2022:	1 264 930 €

3) Budget 2022 :

Le budget 2022 a été présenté et adopté lors du dernier conseil d'administration. Un budget de fonctionnement proche de celui des années précédentes, avec néanmoins les évolutions suivantes :

- Budget de 5 000 € pour nos contributions statutaires (Entretiens de Strasbourg ? Voyage ? Autre manifestation ?)
- Hausse de 5 000 € du budget de nos prix de thèse pour financer le prix Guy Ourisson du Cercle Gutenberg

- Budget de 10 000 € pour nos dons et autres subventions versées.

Nous prévoyons 48 000 € de dépenses pour 2022 contre 44 000 € pour les 2 dernières années.

- Nous espérons un montant stable de nos cotisations à 8 000 €
- Les produits bancaires devraient revenir à un niveau plus habituel de 6 000 € environ
- Nous espérons une contribution de nos partenaires au financement de nos prix de thèse à hauteur de 10 000 €.

Nous prévoyons 24 000 € de recettes en 2022 contre 26 000 € / 27 000 € pour les années précédentes.

Nous vous présentons un budget 2022 qui présente un résultat déficitaire proche de - 24 000 €.

M.DIRHEIMER marque son intérêt pour ce bilan financier et souhaite un support à la présentation. M. WEISS lui remet une copie des documents et dispose d'autres copies pour des membres qui le souhaiteraient.

3 - Présentation du rapport des vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2021, proposition d'affectation du résultat, approbation des comptes annuels (résultat et bilan)

Nous soussignés : Robert LEHMANN et Anne HEMMERLE désignés comme réviseurs aux comptes par délibération de l'Assemblée Générale du 21/09/2021 avons procédé le 30 avril 2022 au contrôle des comptes concernant la gestion de l'exercice 2021.

Dans le cadre de notre mission nous avons : analysé le bilan au 31 décembre 2021 afin de constater la véracité de la situation patrimoniale de l'association, contrôlé les postes du compte de résultat, vérifié que les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable du Haut Conseil à la vie associative adaptées aux particularités de notre activité.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2021 est équilibré à la somme de 1 264 930 €

Actif : L'actif immobilisé figure au bilan pour une valeur nette comptable de 0 €. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1 264 930 €.

Passif : Le Fonds associatif figure au bilan pour 1 263 801 €. Les dettes diverses s'élèvent à 1 129 € (dont 829 € au titre de l'impôt pour l'exercice fiscal 2020)

Le compte de résultat :

Total des produits	=	50 632 €
Total des charges	=	<u>44 063 €</u>
Déficit de l'exercice=		6 569 €

Les subventions d'exploitation reçues Prix de thèse s'élèvent à 10 200 €.

Les cotisations des membres reçues en 2021 s'élèvent à 9 700 €.

Conclusion :

Les contrôles effectués nous conduisent à conclure à la régularité et à la sincérité des comptes sur lesquels l'Assemblée Générale doit se prononcer.

Nous vous recommandons de donner décharge au bureau pour sa gestion de l'année 2021 et d'affecter le résultat bénéficiaire aux réserves et en vertu de l'Article 22 des statuts, de porter au fonds Associatif ordinaire le 1/10ème du revenu net des biens annuels de la société, à savoir 2 277 €, suivant calcul du Trésorier, que nous approuvons*.

Cette somme (2 277 €) sera à prélever sur le fonds de réserve spécial à disposition ramené donc après imputation du bénéfice de l'exercice (soit 6 569 €) à 1 144 610 €, le fonds de réserve ordinaire passant à 118 603 €.

Rappel : total des fonds propres de l'association au 31/12/2021 :

588 + 1 144 610 + 118 603 = 1 263 801 €

**Revenus nets de l'association : 1/10 ème des produits financiers soit 2 277 € à ajouter suivant statuts à la « réserve ordinaire » portée ainsi de 116 326 euros à 118 603 euros, compte 106800. Ces 2 277 € portent la somme bénéficiaire à 4 292 € (6569-2277) à rajouter sur la « réserve spéciale à disposition » existante (1 140 318 €) soit 1 144 610 € de nouvelle « réserve spéciale à disposition » (compte 106 300) après imputation (à faire approuver par l'AG).*

Strasbourg, le 30 avril 2022

4 - Renouvellement du mandat des vérificateurs aux comptes

L'assemblée vote à l'unanimité le renouvellement des mandats de Mme HEMMERLE et M. LEHMANN. M. HAU les remercie au nom de tous les adhérents pour le travail accompli.

5 - Quitus donné aux membres du conseil d'administration et commission déléguée

Quitus est donné à l'unanimité aux membres du conseil d'administration et commission déléguée.

6 - Renouvellement du mandat d'administrateurs

Mme Christine CRETON, MM. Pierre BRAUNSTEIN, Jean-Noël GRANDHOMME, Jules HOFFMANN, Jean-Marie LEHN, Bertrand LUDÉS, Jacques RAUCH et Jean-Daniel TEMPE sont réélus administrateurs à l'unanimité.

7 - Election de nouveaux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration tenu le 31 mars a décidé de proposer à l'assemblée générale d'élire deux responsables d'associations avec lesquelles nous allons coopérer étroitement dans les années qui viennent : M. Gérard BELLITTO, secrétaire général du Cercle Gutenberg, et M. Gérard STAEDEL, président de l'Union internationale des Alsaciens. L'Assemblée générale les élit administrateurs à l'unanimité.

8 - Ratification d'une convention de mécénat avec la Fondation Université de Strasbourg

M HAU rappelle que notre conseil d'administration du 23 novembre 2021 a décidé de poursuivre la négociation avec la Fondation pour rédiger un projet de convention de mécénat financier en tenant compte de l'avis donné par un cabinet d'avocats (Decot et alii). Une réunion a eu lieu le 4 mars entre les administrateurs mandatés pour représenter la SAUAS (Mme HEITZ, MM. HAU, LATHAM, ROUSSET et WEISS) et Mmes Alice COUEGNAS (Directrice de la Fondation) et Hélène MONOT (Chargée de mécénat grands comptes). Cette réunion a abouti à un accord sur le texte qui vous est à présent soumis pour approbation. M. HAU en résume les points essentiels.

- Nous garderons notre totale indépendance. La reconnaissance d'utilité publique de la SAUAS sera maintenue. La SAUAS continuera à encaisser les cotisations de ses adhérents ainsi que les subventions des collectivités publiques et établira elle-même les certificats fiscaux correspondants. Elle gardera en propre une partie de son patrimoine et pourra l'utiliser pour soutenir de nouvelles opérations à déterminer lors de son prochain conseil d'administration prévu pour l'automne 2022.

- Nous réaliserons un don capitalisé à la Fondation Université de Strasbourg. Le don est irrévocable, mais c'est une façon pour nous de sécuriser définitivement l'une de nos actions fondamentales, la remise de prix de thèse, à laquelle nous nous sommes engagés en absorbant l'ADRERUS. Lors des remises de prix, notre Société sera bien présente avec son logo sur les documents et avec ses représentants sur l'estrade.

- Nous aurons la gestion exclusive des intérêts rapportés par ce fonds, dénommé le « Fonds SAUAS ». Ce fonds sera affecté pour l'essentiel au financement de nos prix. Dans ce fonds, il y aura des opérations en faveur de l'Université de Haute Alsace (UHA), notamment un prix de thèse attribué chaque année. Une convention sera signée à cette fin entre la Fondation et l'UHA.

- Pour ce fonds, la Fondation assumera nos tâches administratives en prélevant 12% des revenus (4% frais de gestion et 8% dédiés à une action de solidarité pour l'Université de Strasbourg). Notre Société restera seule

à décider de l'emploi des revenus de son don capitalisé. Le 3^e alinea de l'article 2 « Le Bénéficiaire prendra toutes les décisions nécessaires en cas de situations imprévues concernant l'affectation de ce don » a fait l'objet de discussions et a été accepté par nous lorsqu'il nous a été assuré que cette clause n'avait jamais été utilisée depuis la création de la Fondation. Devant l'inquiétude exprimée par plusieurs membres concernant le risque de perte de relations privilégiées avec l'Unistra, MM. CONSTANTINESCO et HERTZOG proposent qu'un engagement soit pris avec le président de l'Unistra, sous la forme d'une lettre envoyée à tous les adhérents, pour garantir que les relations entre la SAUAS et la Fondation se feront dans le cadre d'une coopération loyale, notamment en ce qui concerne la communication des informations susceptibles d'intéresser la SAUAS. Nous effectuerons une démarche en ce sens.

- Notre Trésorier continuera à administrer une partie de notre patrimoine. Aux revenus de ce patrimoine s'ajouteront les subventions des collectivités locales et des dons privés, ainsi que les cotisations de nos membres. Nous diminuerons nos frais de fonctionnement en mettant le *Bulletin* en ligne et en remplaçant le courrier postal par internet.

Le CA du 31 mars a déjà ratifié ce projet de convention avec la Fondation Université de Strasbourg par 9 voix contre 2.

Plusieurs membres expriment leur crainte de voir disparaître la SAUAS qui perdrait toute autonomie. Mme COUEGNAS, M. HAU, M. WEISS explicitent les relations de partenariat entre SAUAS et Fondation. M.LATHAM et M.HERTZOG argumentent pour montrer les apports positifs de la convention. Par la donation, la SAUAS deviendrait grand donateur et bénéficierait des nombreux supports de publicité mis en place par la Fondation.

M.GAUGLER reprend longuement des arguments transmis aux membres de la SAUAS par mail le 9 mai. Il laisse sous-entendre la non validité de la commission déléguée, du travail préparatoire et des négociations menées avec la Fondation. Il déplore que le rapport demandé à un cabinet d'avocats sur les modalités d'une convention entre la SAUAS et la Fondation n'ait pas été transmis à tous les membres de la SAUAS pour analyse et discussion. Pour lui, des points importants de ce rapport n'ont pas été pris en compte notamment la durée de la convention et les modalités de résiliation. Madame SCHMIDT (juriste) s'interroge sur la formulation de certains points qui mériteraient d'être énoncés plus clairement pour éviter tout litige ultérieur

Après discussion, l'Assemblée générale demande à une commission composée de Mmes ALEXANDRE et SCHMIDT et de MM. CONSTANTINESCO et HERTZOG (tous juristes) d'analyser le texte et de proposer si besoin des modifications qui seront ensuite discutées avec la Fondation.

M.HAU propose qu'une nouvelle assemblée générale se réunisse avant la fin juin pour ratifier la convention de mécénat validée par la commission « des juristes » et la Fondation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

M.MELLON souhaite souligner qu'il convient d'adapter les structures comme notre association aux changements dans son environnement et que le principal est la pérennisation du capital. Il est très sensible au travail fait depuis plusieurs années en ce sens pour animer la réflexion sur l'évolution de la SAUAS permettant de préserver son existence et ses engagements.

10 - Point divers

Aucun participant ne proposant d'examiner de nouvelle question, la séance est levée à 19h 45.

Assemblée générale de la Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg
23 juin 2022 à 18h, salle 33 au Palais universitaire

Membres présents : Mmes ALEXANDRE, CASSOLY, HEITZ, RIVOT (représente le Président de l'UHA), SCHMIDT. MM. ATZENHOFFER, BELLITTO, DA COSTA, GAUGLER, HAU, HERTZOG, LAUSTRIAT, LATHAM, LEHMANN, ROUSSET, WEILL, WEISS.

Membres ayant donné pouvoir : Mmes BERNARD, JUNG Anny, JUNG Monique, KELLER, MOEGLIN, MOLAC. MM. ANDLAU-HOMBOURG, BAECHLER, BEIKBAGHBAN, BRAUNSTEIN, BRUNAGEL, CARRIERE, CONSTANTINESCO, DIRHEIMER, DUPORTAIL, FLECK, FRUHINSHOLZ, GRANDHOMME, HIRN, JELTSCH, KEHR, MELLON, ROEDERER, ROSENSTIEHL, STOCLET, TEMPE, TUBACH.

Personnes invitées : Mmes COUEGNAS et MONOT

M. Hau salue les membres présents et les remercie de leur présence. Il accueille Mmes Couegnas et Monot de la fondation de l'Université de Strasbourg et passe ensuite à l'ordre du jour.

1- Approbation du Compte rendu de l'assemblée générale du 10 mai 2022

Le compte rendu est approuvé par les membres présents et représentés (34 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions).

2- Ratification d'une convention de mécénat entre la SAUAS et la Fondation de l'Université de Strasbourg

M.Hau expose les conclusions de la réunion qui a eu lieu le 7 juin entre nos quatre adhérents, professeurs émérites de la Faculté de Droit (Mmes Danièle Alexandre et Joanna Schmidt ainsi que MM Robert Herzog et Vlad Constantinesco), d'une part, et les représentants de la Fondation (Mmes Alice Couegnas, Directrice, et Hélène Monot, Chargée de Mécénat, ainsi que M. Jean Gagneux Directeur administratif et financier), d'autre part. Elle a permis de mettre au point un texte qui lève les dernières ambiguïtés apparues lors de notre assemblée générale du 10 mai.

L'esprit de ce texte est le suivant : notre association conserve sa totale indépendance juridique et financière (un patrimoine en propre, ainsi que la capacité à recevoir des dons défiscalisés, des subventions des collectivités et les cotisations de ses adhérents). La convention qu'elle signe avec la Fondation a pour but de promouvoir une coopération harmonieuse, sur un pied d'égalité, entre nos deux entités.

La Fondation n'a pas pour objectif de financer nos opérations et nous ne demandons pas le statut de fondateur, qui reste réservé à l'Unistra et aux Hôpitaux universitaires. Nous ne faisons pas non plus abandon d'une partie de notre patrimoine à la Fondation, puisque nous restons seuls maîtres de l'affectation des intérêts qu'il rapporte.

S'il fallait hasarder une comparaison avec le monde de l'entreprise, cette convention ne correspond pas à une absorption, mais à la création d'une filiale commune, qui s'appellera « Fonds Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg ».

Les six modifications apportées au texte qui vous avait été soumis le 10 mai soulignent ces points :

1° Deux ajouts à l'article 2 (qui est consacré au Fonds SAUAS) :

« *Ledit Fonds sera matérialisé par la création d'un compte spécifique.* »

« ... les prélèvements forfaitaires de gestion et de mutualisation seront réalisés *uniquement* sur les intérêts générés. »

2° Elévation du 2^e paragraphe de l'ancien article 2 à la dignité d'article individualisé. Il constitue désormais un article à part entière, intitulé « Article 3 : Affectation du Fonds SAUAS » (« Le Mécène indiquera au Bénéficiaire par lettre ou e-mail etc... »)

3° Suppression pure et simple du 3^e paragraphe de l'article 2 : « Le Bénéficiaire prendra toutes les décisions nécessaires en cas de situations imprévues concernant l'affectation de ce don... »

4° Ajout à l'article 5 (ancien article 4) de l'obligation pour la SAUAS de se représenter elle-même lors des remises de prix ou de subventions aux récipiendaires (« *Le Mécène s'engage pour sa part à assurer la représentation et la communication de la SAUAS auprès des récipiendaires du Fonds SAUAS* »).

5° Ajout à l'article 6 (ancien article 5) d'une référence à l'article 1211 du Code civil : « Lorsque le contrat est conclu pour une durée indéterminée, chaque partie peut y mettre fin à tout moment, sous réserve de respecter le délai de préavis contractuellement prévu ou, à défaut, un délai raisonnable ».

M. Hau donne la parole aux membres présents pour questions et/ou commentaires :

Mme Alexandre souhaite préciser que la convention lui apparaît comme raisonnable mais qu'elle s'abstiendra pour le vote de ratification, n'ayant pas participé à toutes les étapes de la rédaction et n'ayant pas pu vérifier la conformité juridique de tous les points

Mme Schmidt souligne que le montant du don à la Fondation par la SAUAS n'est pas précisé. M. Hau lui précise que ce montant fera l'objet d'un vote si la convention est ratifiée.

Le statut de membre fondateur pour la SAUAS est évoqué mais n'est pas retenu principalement parce que la SAUAS est la société des amis de l'UHA et de l'Unistra alors que la Fondation ne concerne que l'Unistra. La SAUAS participera au Conseil Stratégique de la Fondation.

M. Hertzog se dit convaincu du bien-fondé de la convention et souligne l'intérêt pour la SAUAS de faire partie du Conseil Stratégique de la Fondation.

M. Gaugler relit le courrier qu'il a envoyé la veille de l'AG à tous les membres de la SAUAS et marque sa désapprobation à propos de la démarche. Il estime que la SAUAS ne sera plus ce qu'elle a été.

M. Hau propose de passer au vote. La convention est approuvée par 35 membres présents ou représentés, 7 voix contre et 1 abstention.

3- Vote pour le montant du don

M. Hau donne la parole au Trésorier M. Weiss

M. Weiss rappelle que le solde des avoirs de la SAUAS au 31 /12/2021 s'élève à 1 264 k€. Il propose un don de 1 000 k€ réparti en 950 000 € au fond capitalisable et 50 000 € en fond consommable pour permettre les financements d'actions notamment de prix en attendant que suffisamment d'intérêts soient générés.

En considérant un budget annuel pour des actions hors prix de thèse de 20 000 € /an la SAUAS gardant son statut juridique actuel, peut fonctionner 12 ans sans apport et subventions complémentaires.

La Fondation prendra en compte de façon rétroactive le financement des actions passées en faveur du rayonnement de l'Unistra depuis 2009 pour un montant de 388 308€ qui se rajoute au don de 1 000 k€. La SAUAS ainsi acquiert le statut de grand donateur et fera partie du Cercle Platine.

La SAUAS bénéficiera de toutes les campagnes de communication mises en œuvre par la Fondation.

La remise du don fera l'objet d'une cérémonie officielle qui fera l'objet d'une campagne de communication dédiée. La SAUAS fera partie des donateurs de la Campagne pluriannuelle 2018-2022 « Tous Nobel » qui sera l'objet d'une forte médiatisation.

M. Latham souligne qu'au-delà d'avoir sécurisé le patrimoine de la SAUAS et les dotations aux prix de thèses, la SAUAS s'ancrera dans la société et sera mise en lumière par sa participation au Conseil stratégique et le réseautage associé. Il suggère que la SAUAS puisse faire chaque année un don pour abonder le fond capitalisé.

M. Hau propose de mettre au vote la proposition faite par M. Weiss.

La proposition recueille 35 voix favorables et 7 voix contre.

Le don sera mis en place le plus vite possible pour générer le plus rapidement des intérêts.

M. Hau demande la discrétion des membres avant la cérémonie de signature et la communication autour de la convention (vraisemblablement à la rentrée). Le non-respect serait pour lui un motif d'exclusion conformément à l'article 4 des statuts.

4-divers

M. Hau annonce la tenue d'une conférence du Professeur Alain Fischer dans le cadre des *Entretiens de Strasbourg* le 27 octobre à 18h au grand auditorium de l'IRCAD. La conférence sera suivie d'un dîner au restaurant Les Haras.

Des visites comme celle de Transgene seront proposées aux membres. Est évoquée la visite de l'Usine - Ecole EASE sur le campus d'Illkirch.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. Hau clôt la séance en remerciant à nouveau les membres pour leur participation.

CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER

Entre les soussignés :

1. La Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg (SAUAS), dont le siège social est situé au Palais Universitaire, BP 90020, 67084 Strasbourg Cedex (France), représentée par son Président, Monsieur Michel Hau, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée le « Mécène », d'une part,

Et :

2. La Fondation Université de Strasbourg, dont le siège social est situé 8 allée Gaspard Monge, 67000 Strasbourg (France), représentée par son Président, Régis Bello, ci-après dénommée le « Bénéficiaire », d'autre part,

Ci-après dénommées les « Parties »

Il a été exposé puis convenu ce qui suit :

I. Exposé

1. Le Mécène est une association fondée en 1920 avec pour objectif de favoriser le développement des universités situées dans le ressort de l'Académie de Strasbourg. Convaincue de l'importance d'inscrire ses missions dans le temps, et ayant la volonté de pérenniser son nom « Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg », elle souhaite s'associer au Bénéficiaire en réalisant un grand don capitalisé. Le Mécène pourra décider, chaque année, du ou des projet(s) soutenu(s) par les intérêts générés par le capital placé. L'argent disponible pour des projets, mais également le capital, pourront être abondés par de nouveaux dons. Il suffira pour cela que chaque nouveau don soit accompagné de la mention « affectation au Fonds Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg » et qu'il soit précisé si le don est capitalisé ou consommable.
2. Le Bénéficiaire a pour mission de soutenir ses Fondateurs, l'Université de Strasbourg et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) ainsi que les structures partenaires qui portent des projets dans lesquels l'Université de Strasbourg ou les HUS sont impliqués. A ce titre, il contribue à l'excellence de leur formation et de leur recherche, leur pluridisciplinarité, leur attractivité, leur rayonnement, et plus généralement à toute initiative ou projet qui entre dans les missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ou dans les missions de soin, d'enseignement et de recherche que poursuivent les HUS, au service de l'innovation en santé pour tous.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

II. Convention de mécénat

Article 1 - Engagements du Mécène entrant dans le champ de la convention

Par les présentes, le Mécène s'engage à faire un don capitalisé au Bénéficiaire de la somme de 1 000 000.€ (un million d'euros) réparti en 950 000 euros (neuf cent cinquante mille euros) capitalisés et 50 000 € (cinquante mille euros) consommables. Le versement aura lieu dans les plus brefs délais après la signature de la convention.

Ce don au Bénéficiaire sera réalisé par virement bancaire sur le compte du Bénéficiaire à la Société Générale, dont les coordonnées bancaires sont :

IBAN : FR76 30003 02360 00050096842 64

BIC : SOGEFRPP

Code banque : 30003

Code guichet : 02360

Numéro de compte : 00050096842

Clé RIB : 64

Article 2 - Affectation des contributions du Mécène

Selon le souhait du Mécène, le Bénéficiaire affectera ce don capitalisé à la création du « Fonds Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg » (Fonds SAUAS). Ledit Fonds sera matérialisé par la création d'un compte spécifique. Conformément aux règles du Bénéficiaire, les prélèvements forfaitaires de gestion et de mutualisation seront réalisés uniquement sur les intérêts générés.

Article 3 - Affectations du Fonds SAUAS

Le Mécène indiquera au Bénéficiaire, par lettre ou e-mail, l'affectation qu'il souhaite, en toute liberté, faire de tout ou partie des intérêts générés par le Fonds capitalisé SAUAS. Il en fera de même si des dons consommables venaient s'ajouter au Fonds SAUAS. Les intérêts non consommés sont reportés d'année en année.

Article 4 - Engagements et reconnaissance du Bénéficiaire vis-à-vis du Mécène

Le Bénéficiaire s'engage pour sa part à :

1. Faire bénéficier le Fonds du Mécène des taux d'intérêts générés par la stratégie de placement des fonds capitalisés.
2. Rendre disponibles les intérêts générés au plus tard le 30 juin de l'année suivante.
3. Transmettre au Mécène des informations régulières sur l'utilisation qui est faite de son don.
4. Transmettre au Mécène, sur simple demande du Mécène au Bénéficiaire, la liste des donateurs contribuant par des dons au Fonds SAUAS.
5. Remercier le Mécène sous le nom « Société des Amis des Université de Strasbourg (SAUAS) » et le faire bénéficier du programme de reconnaissance en vigueur, en valorisant tous les soutiens passés pour l'Université du 1/01/2009 au 31/12/2022 (cf. Annexe).

Article 5 - Engagements du Mécène vis-à-vis du Bénéficiaire

Le Mécène s'engage pour sa part à :

1. Respecter le nom, la signature, les règles d'usage et le langage visuel du bénéficiaire et de l'Université de Strasbourg disponibles sur simple demande.
2. Assurer la représentation et la communication de la SAUAS auprès des bénéficiaires du Fonds SAUAS.

N'étant pas fiscalisé, le Mécène ne demande pas d'attestation fiscale.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée aux conditions prévues par l'article 1211 du Code Civil et entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle peut être amendée par avenant librement négocié entre les parties.

Article 7 - Déclarations des parties

Les parties entendent placer la présente convention dans le cadre exclusif du mécénat, conformément aux dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et des textes subséquents.

Le Bénéficiaire déclare pour sa part être une Fondation de coopération scientifique par décret du 4 mai 2012 paru en date du 6 mai 2012 au journal officiel. Les fondations de coopération scientifique ont toutes les prérogatives des fondations reconnues d'utilité publique (FRUP).

Article 8 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Article 9 - Contestations

La présente convention peut être dénoncée à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois, uniquement en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'un de ses engagements précités et sans préjudice du versement d'une indemnité.

En cas de litige, seul le droit français est applicable. Toute procédure judiciaire devra être précédée par une tentative de règlement amiable.

Fait à Strasbourg, en 2 exemplaires originaux.

Michel Hau

Président

Société des Amis des Universités de l'Académie
de Strasbourg

En date du 23/06/2022

Régis Bello

Président

Fondation Université de Strasbourg

En date du 23/06/2022

Annexe

Apports de la SAUAS au rayonnement de l'Université depuis 2009

	Prix distribués	Publi. et subv. organismes culturels	Entretiens Universitaires	Bulletins*	Dons aux étudiants	Dons à l'AFGES	Livre du centenaire	Eclairage RAMSES	TOTAL	
2009	18 780 €	3 680 €	4 220 €	1 689 €					28 369 €	2009
2010	18 800 €	4 064 €	5 375 €	430 €					28 669 €	2010
2011	18 480 €	6 424 €	3 393 €	1 820 €					30 117 €	2011
2012	18 640 €	4 350 €	3 097 €	1 436 €					27 523 €	2012
2013	18 640 €	6 850 €	2 538 €	1 631 €					29 659 €	2013
2014	18 640 €	3 850 €	3 939 €	1 546 €					27 975 €	2014
2015	18 640 €	3 462 €	6 703 €	2 006 €					30 811 €	2015
2016	18 000 €	3 000 €	8 031 €	1 631 €					30 662 €	2016
2017	19 500 €	4 440 €	- €	2 106 €					26 046 €	2017
2018	19 100 €	4 190 €	4 579 €	1 229 €					29 098 €	2018
2019	19 740 €	1 750 €	5 207 €	1 001 €					27 698 €	2019
2020	19 540 €	1 450 €	764 €	- €	7 500 €		4 256 €	3 201 €	36 711 €	2020
2021	19 500 €	- €	- €	- €		15 470 €			34 970 €	2021
TOTAL	246 000 €	47 510 €	47 846 €	16 525 €	7 500 €	15 470 €	4 256 €	3 201 €	388 308 €	

*NB: Le montant des bulletins correspond à 50% du total compte tenu de la reprise uniquement des informations relatives à la vie de l'Université

Louis Pasteur à l'École de pharmacie de Strasbourg, d'après les registres récemment revenus à Strasbourg

Par Guy Dirheimer, Doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Suite à l'annexion de l'Alsace-Moselle par le Reich allemand en 1871, les archives de l'École de pharmacie de Strasbourg, entre 1803 et 1866, se trouvaient entreposées à la Faculté de Pharmacie de Nancy. Elles ont été aimablement données en 2013 à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, par Madame la Doyenne Francine Paulus qui les a remises à Monsieur le Doyen Jean Yves Pabst. Ces archives sont composées de 26 registres. Le doyen Pabst m'a proposé de les transcrire, ce que j'ai fait, entre 2013 et 2021, pour 6 d'entre eux. Ces derniers contiennent les copies de :

- 1. La correspondance envoyée par l'école de pharmacie de Strasbourg entre 1803 et 1810 : 18 pages, réf ADBR 100 J 538
- 2. La correspondance envoyée par l'école de pharmacie de Strasbourg entre 1811 et 1835 : 123 pages, réf ADBR 100 J 700
- 3. La correspondance du Rectorat de Strasbourg relative à l'École de pharmacie, puis à l'École supérieure de Pharmacie de Strasbourg de 1839 à mars 1855 : 188 pages, réf ADBR 100 J 527
- 4. La correspondance de l'École de Pharmacie, puis de l'École supérieure de Pharmacie de Strasbourg de 1842 à 1856 : 167 pages, réf ADBR 100 J 821 (Figure 1)
- 5. Le compte rendu des Séances du Conseil d'administration entre 1843 et 1866 : 65 pages, réf ADBR 100 J 823
- 6. La copies des lettres envoyées et reçues par l'École de Pharmacie de 1855 à 1858 : 35 pages, réf ADBR 100 J 822 Les 20 autres registres concernent les étudiants (inscriptions, examens, concours, registres de présences, inventaires), mais n'ont pas encore été transcrits.

Ces 26 volumes se trouvent maintenant à la bibliothèque de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, ainsi que mes transcriptions. Une copie numérisée de ces dernières se trouve aux Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR). Pour les références voir ci-dessus.

C'est dans les registres 3 et 4 que des lettres concernant Louis Pasteur ont été recopiées. Il s'agit de 9 lettres du Recteur et 4 lettres de l'École. Rappelons que l'École de pharmacie de Strasbourg, créée en 1803 (1), avait été sérieusement réorganisée en 1835 (2). Elle comprenait, en 1849, 3 professeurs titulaires et 2 Professeurs adjoints (équivalents aux professeurs sans chaire), aidés de 2 agrégés pour 22 étudiants et 14 élèves de l'École pratiques (3). Les 5 professeurs enseignaient les matières suivantes : Chimie, Histoire naturelle médicale (Botanique, Zoologie), Pharmacie, Matière médicale, Toxicologie et Physique. S'y ajoutaient des travaux pratiques (4).

La première fois que Louis Pasteur est cité, c'est dans une lettre de l'École adressée au Recteur datée du 21 mai 1849 (Figure 2) (5) « *La nomination de M. Kopp à l'assemblée législative laisse sans professeur 2 branches importantes de l'enseignement de l'école de Phie de Strasbourg, la Chimie générale et la Physique. L'intérêt du service exigeant que ces 2 cours ne restent pas interrompus au milieu de l'année scolaire, en l'absence de tout agrégé, après avoir pris l'avis de mes collègues, j'ai cru devoir demander à M.M. Bertin, prof de Physique à la faculté des Sciences, et Pasteur, suppléant de Chimie à la même faculté, un concours nécessaire et que ces 2 honorables fonctionnaires sont tout disposés à nous prêter. Si donc cet arrangement vous paraît, comme à moi, M. le Recteur, satisfaire aux besoins du moment, je vous prie de vouloir bien :*

1° autoriser M.M. Bertin et Pasteur à entrer en fonctions dès le 1er juin prochain.

2° soumettre à l'approbation de M. le Mtre de l'Instruction publique ces dispositions en insistant pour qu'elles soient admises jusqu'à la fin de l'année scolaire, vu les inconvénients qui résulteraient d'un nouveau changement de professeur avant cette époque. 3° enfin, demander que les 2 traitements fixes dont jouissait M. Kopp, comme prof adjoint chargé de l'enseignement de la Physique et comme suppléant du cours de Chimie, soient attribués à M.M. Bertin et Pasteur. »

Le Recteur écrivit le même jour au Ministre de l'Instruction publique (6). « *Aux termes de l'art. 84 de la loi électorale, M Kopp, professeur à l'école de pharmacie de Strasbourg, est réputé démissionnaire par le seul fait de son élection à l'assemblée législative.* » Rappelons qu'après la révolution de février 1848, qui avait renversé le roi Louis Philippe, la République avait été proclamée. Une Assemblée nationale constituante avait été élue le 23 avril 1848. Elle siégea jusqu'en mai 1849, puis une Assemblée nationale législative fut élue les 13 et 14 mai 1849. Le professeur Charles Emile Kopp y fut élu. La lettre du Recteur continuait « *Il y a lieu par conséquent de pourvoir au remplacement de ce fonctionnaire, non seulement dans la chaire de toxicologie et de physique, dont il a le titre, mais dans la chaire de chimie générale, dont il a la suppléance pendant le congé accordé au titulaire M Persoz.* » En effet, le professeur Persoz, directeur de l'Ecole, avait pris un congé d'un an pour se rendre à Paris, continuer ses recherches et faire cours à la Sorbonne. Sur les 5 professeurs il n'en restait donc que trois : MM. Charles Frédéric Oppermann (cours de Pharmacie, faisant fonction de Directeur), Frédéric Kirschleger (cours de Botanique) et Ignace Léon Oberlin (cours de Matière médicale).

La lettre du Recteur continuait par « *Pour ne point interrompre le service, j'autorise M le directeur de l'école de pharmacie, sur sa demande, que je joins à ce rapport, à confier provt l'enseigt. de M Kopp, à MM Bertin et Pasteur, le 1er professeur de physique à la fté des Sciences, le second suppléant de la chaire de chimie à la même faculté. J'ai l'hr de vous exposer, M le Mtre, que M Pasteur peut être chargé des deux cours de chimie que faisait précédemment M Persoz, Quant à M Bertin, il peut aussi remplacer d'autant plus utilement M Kopp dans la chaire de Toxicologie et de physique que la toxicologie étant terminée, il ne reste à faire pendant l'été que le cours de physique. La combinaison que je présente n'est d'ailleurs que provisoire. Elle donnera le tems de statuer sur les mesures à prendre pour le remplacement définitif de M Kopp. bien approuver les dispositions proposées pour prévenir, d'ici à la prochaine rentrée, les inconvénients qui résulteraient pour la direction des études d'un nouveau changement avant cette époque. Ce n'est même qu'avec la conscience qu'ils ne seront pas exposés à ce changement, qui porterait atteinte à la dignité de l'enseigt. de la faculté des Sciences à laquelle ils appartiennent que MM Bertin et Pasteur ont accepté la mission que je leur ai confiée en attendant votre approbation.*

Il y aura lieu, M le Mtre, d'autoriser avec cette approbation que les deux traitements dont jouissait M Kopp comme professeur adjoint chargé de l'enseigt de la toxicologie et de la physique et comme suppléant du cours de chimie, soient attribués à MM Bertin et Pasteur à partir du 1er juin. »

Le même jour le Recteur écrivit au Directeur de l'Ecole (7) « *Par lettre de ce jour, pour assurer le service de l'école de Pharmacie, vous me proposez de confier jusqu'à la fin de l'année scolaire, les deux cours de physique et de chimie, dont était chargé M Kopp, qui vient d'être nommé à l'assemblée législative, à MM Bertin et Pasteur, professeurs de physique et suppléant de chimie à la faculté des sciences de cette ville qui veulent bien nous prêter leur concours dans la circonstance. Vous me priez en même tems de soumettre ces dispositions à l'approbation de M le Ministre, et, en attendant les deux professeurs dont il s'agit et auxquels seraient attribuée les traitements dont jouissait M Kopp à entrer en fonction dès le 1er du mois prochain.*

Je ne puis, M le Directeur, qu'approuver pour ce qui me concerne, ces propositions qui doivent assurer l'enseignement de l'école ; j'autorise donc MM Bertin et Pasteur à commencer dès le 1er Juin prochain les cours de physique et de chimie.

Je fais du reste, de cette mesure et de celles qui en devait être la conséquence, l'objet d'un rapport que j'adresse aujourd'hui même à M le Ministre. La combinaison que je présente n'est d'ailleurs que provisoire. Elle donnera les tems de statuer sur les mesures à prendre pour le remplacement définitif de M Kopp.

Il semble toutefois à M le Directeur de l'école, dont je partage l'opinion, que vous vouliez bien approuver les dispositions proposées pour prévenir, d'ici à la prochaine rentrée, les inconvénients qui résulteraient pour la direction des études d'un nouveau changement avant cette époque.

Ce n'est même qu'avec la conscience qu'ils ne seront pas exposés à ce changement, qui porterait atteinte à la dignité de l'enseigt. de la faculté des Sciences à laquelle ils appartiennent que MM Bertin et Pasteur ont accepté la mission que je leur ai confiée en attendant votre approbation.

Il y aura lieu, M le Mtre, d'autoriser avec cette approbation que les deux traitements dont jouissait M Kopp comme professeur adjoint chargé de l'enseignant. de la toxicologie et de la physique et comme suppléant du cours de chimie, soient attribués à MM Bertin et Pasteur à partir du 1er juin.»

Le 8 juin 1849 le Recteur écrivit à nouveau au Directeur (8) «Aux termes d'une lettre du 4 du ct M le Mtre a décidé qu'il y avait lieu de remplacer provisoirement M Kopp, professeur à l'école de pharmacie de Strasbg, élu membre de l'assemblée législative, savoir dans la chaire de toxicologie et de physique par M Bertin professeur de physique à la fté des Sciences ; par M Pasteur, suppléant de la chaire de chimie à la même faculté.

M Bertin touchera à ce titre le traitement de la chaire de toxicologie et de physique, et M Pasteur le traitement de la suppléance du cours de chimie de l'école de pharmacie.

Je vous prie, M le Directeur, d'assurer l'exécution de ces dispositions .»

Le Directeur réagit le même jour en écrivant à M.M. Bertin et Pasteur, Profr de Physique et Suppt de Chimie à la fté des Sciences (9) « J'ai l'honneur de vous informer que par une décision du 4 de ce mois, M. le Mtre de l'Instruction publique a approuvé la disposition par suite de laquelle vous avez été appelés à remplacer provisoirement M. Kopp, prof de l'Ecole de Phie de cette ville, élu membre de l'assemblée législative, dans la chaire de Toxicologie et de Physique et dans la suppléance du cours de chimie.

Vous toucherez à ce titre le traitement attaché à la chaire et à la suppléance et qui est de 1500f francs pour l'année. »

On peut se demander à quoi correspondrait actuellement cette somme ? A l'époque un instituteur touchait 900 francs par an. Actuellement un professeur des écoles touche, à sa titularisation, environ 2.000 euros par mois, soit 24.000 euros par an. On peut donc, très grossièrement, calculer que 1500 francs de 1849 correspondent à environ 40.000 euros.

Cependant cette situation provisoire dut être prolongée comme cela ressort d'une lettre du Recteur au Ministre en date du 12 novembre 1849 (10) « Les cours des ftés et de l'Ecole de Phie de Strasbourg ont recommencé. Cependant, d'une part le congé accordé pour la dernière année scolaire de M Persoz, titulaire de la chaire de chimie de la fté des Sciences, de celle de l'école de Phie, directeur de ce der établissement, n'a point encore été renouvelé pour cette année, bien que M Pasteur chargé l'an dernier de la suppléance de ces deux chaires ait reçu lui-même un suppléant dans la chaire de physique du lycée de Dijon; d'une autre aucune décision n'a encore pourvue ni à la chaire de toxicologie vacante à l'école de Phie, ni à la direction de cette école, malgré les termes pressants de mon rapport du 13 8bre der. » Rappelons qu'avant de venir à Strasbourg Louis Pasteur était, suite à ses deux agrégations de physique et de chimie, professeur au lycée de Dijon.

La lettre continuait « Dans l'intérêt du service, M Pasteur consent à faire encore en ce moment, avec le cours de chimie de la fté des sciences celui de l'école de Phie, M Oppermann, qui continue de remplacer M Persoz en qualité de Dteur de cette école, s'est chargé de commencer le cours de Toxicologie qu'il a donné précédemment avec zèle et succès, mais je vous prie, M le Mtre de vouloir bien régulariser cet état de choses par une approbation qui m'autorise à faire toucher à ces différents professeurs le traitement attaché aux fonctions qu'ils remplissent tous provisoirement, et prendre du reste, aussitôt que possible, la décision qui doit, ou le rendre définitif, s'il y a lieu, ou le modifier pour toute la présente année scolaire. » cijt extrait certifié conforme d'un arrêté en date du 21 du ct, par lequel M Persoz, directeur et professeur de chimie à l'école de pharmacie de cette ville, a obtenu, sur sa demande, un congé d'un an, à partir du 1er ct, pendant lequel il sera remplacé par vous dans les fonctions de directeur de la dite école et suppléé dans sa chaire de chimie par M Pasteur, dr ès Sciences. Le même arrêté détermine la part de traitement que recevront M Persoz ainsi que son suppléant et l'attribution du principal du Directeur. »

Le 29 décembre nouvelle lettre du Recteur au Ministre (12) : « J'ai l'hr de vous transmettre une délibération à la date de ce jour, par laquelle l'école de pharmacie exprime le voeu que M Pasteur, chargé du cours de chimie dans cet étabt. pendant le congé accordé à M le Directeur Persoz soit autorisé de prendre part aux examens.

Je m'associe à ce vœu de l'école de pharmacie. M Pasteur trouvera dans ces 500 f qui resteraient sans destination si l'allocation ne lui en était faite une compensation à la position intérimaire qu'il occupe à Strasbg.

Son titre de suppléant à la chaire de chimie à la fté des Sciences l'exclut d'ailleurs aux termes de la décision du 11 Juillet 1843 de la participation aux examens de la faculté des Lettres, avantage dont trois de ses collègues sont en possession. »

Cependant le Ministre refusa cette proposition le 18 février 1850 (13) : « M le Ministre de l'Instruction publique a pris connaissance, en conseil de l'Univté de la délibération en date du 29 Xbre, par laquelle l'école Supérieure de Pharmacie de Strasbourg exprimait le vœu que M Pasteur, chargé du cours de chimie, comme suppléant de M le Directeur Persoz, fut autorisé de prendre part aux examens.

De l'avis du conseil, M le Mtre a décidé à la date du 25 Janvier dernier, qu'il n'y avait pas lieu d'adopter la proposition faite par l'école en faveur de M Pasteur qui n'est pas Pharmacien. »

D'après le Ministre Louis Pasteur était donc assez bon pour faire le cours, mais pas assez bon pour interroger les étudiants sur son propre cours ! Gageons qu'il a dû apprécier ! Une lettre de mars 1850 indique que M. Persoz ne ferait pas cours à Strasbourg (14) « M le Ministre a chargé M Persoz, professeur de chimie à la faculté des Sciences et à l'école de pharmacie de Strasbg. et directeur de cette école, en congé à Paris, de la suppléance de la chaire de chimie à la faculté des Sciences de Paris, pendant le second semestre de l'année scolaire 1849-50. M Persoz a déclaré à cet effet renoncer pendant la durée de la dite suppléance au traitement de la chaire de chimie de l'école de pharmacie de Strasbourg ». Louis Pasteur continua donc de faire le cours de chimie à la place de Persoz à l'Ecole jusqu'à fin 1850 ce qui ressort d'une lettre du 3 décembre 1850 qu'écrivit M. Oppermann à M. Persoz, rue Madame, 53, à Paris (15) « M. le Directeur, Au moment de la reprise des cours, M. le Recteur, ne recevant rien du ministère qui vous concernait, demande qu'il fut statué sur v/. position pendant l'année scolaire 1850-51. M. le Mtre lui a répondu le 29 du mois der que, n'ayant reçu de vous aucune demande, il ne pouvait que l'inviter à lui faire connaître vos intentions et à lui adresser immédiatement des propositions. En suite de cette lettre M. le Recteur vient de m'écrire à l'effet d'obtenir les renseignements dont il a besoin pour répondre au Ministre. Veuillez donc, je vous prie, me mettre, par le retour du courrier, à même de satisfaire au désir du Chef de l'Académie.

Depuis le commencement du mois je vous remplace dans les fonctions de Directeur et M. Pasteur dans celles de professeur de chimie à n/. école, en vertu d'une autorisation rectorale. Il n'en pouvait être autrement ; il fallait assurer le service ; mais il importe, vous le comprendrez de reste, que cet état de choses soit régularisé sans retard si vous ne devez pas nous revenir encore cette année. » Le ministre répondit finalement à cette demande par l'intermédiaire de l'Ecole qui écrivit à M. Persoz à Paris le 25 janvier 1851 (16). « M. le Directeur, Je m'empresse de vous informer que nous avons reçu réponse de M. le Mtre à la demande de prolongation de congé que vous avez faite. L'arrêté ministériel, en date du 17 du ct., qui statue sur cette demande, porte que vous devez reprendre vos fonctions au commencement du 2° 6tre de l'année scolaire 1850-51 et je suis spécialement chargé de vous informer de cette disposition.

L'arrêté nomme en outre M. Loir suppléant de votre cours à l'école de phie, le Mtre ayant accueilli le désir exprimé par M. Pasteur d'en être déchargé. » Louis Pasteur fit donc des cours à l'Ecole de Pharmacie du 1er juin 1849 à fin 1850, soit pendant 19 mois. Son remplaçant fut « M Loir (Joseph Jean-Adrien, né à Paris le 18 Juillet 1816, Pharmacien de l'école de Paris, licencié ès Sc. physiques, agrégé de l'école de pharmacie de ladite ville, » qui avait été candidat au poste de professeur adjoint à l'Ecole le 13 octobre 1849 (17). Il n'avait pourtant été proposé qu'en 2° ligne par l'Ecole, mais le Ministre l'avait nommé le 28 novembre 1849 (18), de préférence à M. Caillot, qui avait pourtant été proposé en première ligne par l'Ecole « Je vous adresse la copie certifiée conforme d'un arrêté en date du 28 9bre der par lequel, sur la présentation régulière de l'école Supérieure de Pharmacie de Strasbourg et de l'académie des Sciences, M le Mtre a nommé M Loir, Lic. ès Sc. physiques, actuellt agrégé de l'école Supérieure de Pharmacie de Paris, professeur adjoint de Toxicologie et de physique à l'école Supérieure de Pharmacie de Strasbourg, en remplacement de M Kopp, démissionnaire. Je vous prie M le Directeur, d'installer M Loir dans ses nouvelles fonctions et de lui remettre acte de sa nomination. »

Finalemment M. Loir qui à plusieurs reprises avait été « *appelé à suppléer M. Pasteur dans le cours de Chimie de la fté des Sciences et s'est acquitté de cette suppléance avec succès et désintéressement* », fut nommé à la chaire de Chimie qu'occupait M. Persoz (19). M. Loir était le beau-frère de Pasteur. L'enseignement de la chimie continua donc à être en bonnes mains à l'Ecole, même après le retrait de Louis Pasteur.

Références

(1) Loi du le 21 germinal an XI (11 avril 1803)

(2) Ordonnance du 28 novembre 1835

(3) Registre des lettres de l'Ecole, lettre N°361 page 59

(4) P. Duquéniois, L'enseignement à l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg, il y a un siècle, lors de sa transformation en Ecole supérieure, Bull. Soc. Pharm. Strasbourg, 1959, tome 2, fascicule 1, pp.32-37 (5) Registre des lettres de l'Ecole, lettre N°550, page 57 bis

(6) Registre des lettres du Rectorat, N° 2102, pages 170-171

(7) *ibid.*, N° 2102, page 171

(8) *ibid.*, N° 2102, page 172

(9) Registre des lettres de l'Ecole, lettre N° 351, page 58

(9) Registre des lettres du Rectorat, N° 2102, page 172

(10) *ibid.*, N° 2192, page 178

(11) *ibid.*, N° 2192, page 179

(12) *ibid.*, N° 2779, page 180

(13) *ibid.*, N° 2965, page 181

(14) *ibid.*, N° 2965, page 182

(15) Registre des lettres de l'Ecole, N° 373, page 62

(16) *ibid.*, N°376, page 62 bis

(17) Registre des lettres du Rectorat N° 2102, page 177

(18) *ibid.*, N° 2192, page 179

(19) Registre des lettres de l'Ecole, N°406, page 67 bis

Remarque : Dans nos transcriptions, nous avons conservé l'orthographe de l'original, même si elle avait changé depuis, également certaines tournures de phrases et mots anciens et beaucoup d'abréviations.

Visite de Transgene 27 avril 2022

Grâce aux contacts pris avant la pandémie par notre secrétaire générale Christiane Heitz, les Amis des Universités ont pu visiter le 27 avril l'une des plus prestigieuses firmes françaises de biotechnologie, la Société Transgene. Son directeur scientifique, Éric Quéméneur, nous a accueillis pour une présentation des activités et du parcours de la société depuis sa création. Sous l'impulsion d'industriels français conseillés par les professeurs Pierre Chambon, à Strasbourg, et Philippe Kourilsky, à Paris, tous deux experts renommés de la biologie moléculaire et de ses applications en médecine, Transgene fut créée en 1980 en s'inspirant de l'exemple des sociétés américaines. C'était en effet l'époque des pionniers du génie génétique et des biotechnologies, notamment autour de San Francisco, avec des entreprises comme Cetus (créée en 1971) ou Genentech (créée en 1976) qui ont initié l'industrie des "biotech". Robert Lattès, mathématicien devenu responsable de la prospective chez Paribas, réunit les premiers capitaux auprès de sociétés industrielles et bancaires françaises. Transgene s'est installée à Strasbourg parce que, comme le rappelle Éric Quéméneur, le pôle universitaire strasbourgeois offrait des compétences internationalement reconnues en biologie, en chimie, une bonne attractivité internationale et une bonne habitude des relations entre chercheurs académiques et industriels.

D'abord abritée dans les locaux de la Faculté de Médecine de Strasbourg, puis dans l'ancienne centrale thermique de la rue de Molsheim, l'entreprise est installée depuis 2009 sur le Parc d'Innovation d'Illkirch, où elle emploie aujourd'hui 165 collaborateurs. La société a commencé sur un modèle de recherches sous contrats pour des clients industriels, et a vite développé ses propres programmes de recherche et développement de produits thérapeutiques. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place son organisation actuelle, de la conception amont de vecteurs viraux optimisés par génie génétique à la conduite d'essais cliniques en oncologie, en s'appuyant sur des moyens dédiés de production pharmaceutique en petites séries.



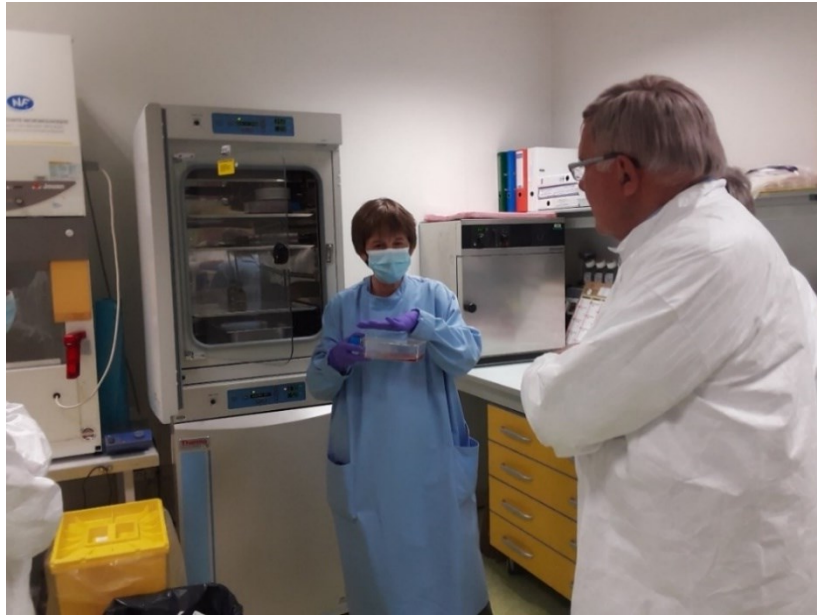
Éric Quéméneur, Directeur scientifique, présente Transgene aux Amis des Universités

En 1989, Transgene a connu un de ses premiers succès commerciaux avec un vaccin contre la rage encore utilisé aujourd'hui aux Etats Unis pour la faune sauvage. À partir de 1992, l'Institut Mérieux a rejoint l'actionnariat de la société, devenant rapidement majoritaire. Transgene est le fer de lance du pôle d'immunothérapie du groupe Mérieux. Poursuivant son développement international, la société a créé une filiale à Boston et une autre à Shanghai. Les premiers succès cliniques notables sont arrivés à partir de 2010, avec les produits TG4001 dans le traitement préventif du cancer du col de l'utérus, TG4010, dans le traitement du cancer du poumon au stade avancé, ou PexaVec dans le traitement du cancer du foie. Depuis, Transgene a également noué plusieurs alliances stratégiques avec des sociétés pharmaceutiques comme AstraZeneca, Merck ou Pfizer.

La mise au point d'un produit thérapeutique prend environ quinze années. Un tiers seulement des innovations sont conduites avec succès jusqu'à la phase II. Le passage à la phase III d'essais cliniques (sur plusieurs centaines de patients) représente un gros effort financier (un essai sur 400 patients coûte environ 40 millions d'euros) et ne peut s'effectuer qu'en coopération avec de grandes firmes pharmaceutiques. Mais l'heureux aboutissement d'un passage en phase II permet déjà de récupérer trois à cinq fois l'investissement. L'équilibre financier peut être ainsi assuré. La société se donne pour objectif de proposer tous les deux ou trois ans un médicament prêt à être cédé à un licencié ou à être produit. Actuellement, la société possède 80 brevets actifs. Hedi Ben Brahim, son président-directeur général depuis janvier 2021, est venu nous rencontrer au pot convivial organisé par Transgene. Au delà de son rôle de catalyseur, c'est lui qui a la tâche de veiller à ce que la société puisse disposer des ressources lui permettant de continuer son activité. Il doit piloter entre deux écueils, celui qui consisterait à persévérer dans une recherche coûteuse qui n'aboutirait pas à des résultats concluants et celui qui consisterait à renoncer trop tôt à une technologie prometteuse.

Transgene conduit actuellement des essais cliniques pour deux vaccins thérapeutiques et deux virus oncolytiques. Les vaccins thérapeutiques anti-tumoraux ont pour objectif d'éduquer et rediriger le système immunitaire du patient contre sa tumeur. Les antigènes présentés par le vecteur viral permettent d'initier et d'amplifier la production de lymphocytes T capables de reconnaître et détruire spécifiquement les cellules cancéreuses. Dans ce domaine, Transgene a développé une plateforme technologique, myvac™, qui permet une immunothérapie complètement personnalisée. Elle repose sur l'identification des mutations spécifiques des cellules cancéreuses de chaque patient et la prédiction des meilleurs néoantigènes, par un système d'intelligence artificielle (IA) mis au point par NEC, son partenaire japonais. L'autre classe de produits, les virus oncolytiques, s'appuient eux sur un mécanisme d'action différent qui combine la capacité à se multiplier sélectivement dans les cellules cancéreuses, entraîner ainsi leur destruction, et à délivrer dans la tumeur des transgènes recombinants qui vont agir directement au sein du microenvironnement tumoral. Cette deuxième classe fait également l'objet d'une plateforme technologique, Invir.IO™, qui permet de concevoir plusieurs produits exploitant ce concept d'oncolytiques armés.

Il nous a été permis de visiter les laboratoires, en particulier les zones où sont réalisées les opérations de virologie, de génie génétique des vecteurs (Transgène parle de "vectorologie"), et d'évaluation in vitro. Nous avons également pu avoir un aperçu de la zone de production en conditions pharmaceutiques de lots pilotes pour les études cliniques (la zone PilotClin).



Nathalie Silvestre, chef du laboratoire de vectorologie de Transgene, nous présente quelques grammes d'un produit plus précieux que l'or.

Quelles que soient les péripéties inhérentes à l'activité de recherche-développement, la société peut s'appuyer sur le pôle universitaire strasbourgeois. Elle s'y implique d'ailleurs fortement, dans ses différentes composantes. Éric Quéméneur assure actuellement la présidence de l'École Supérieure de Biotechnologie de Strasbourg (ESBS), créée en 1982 à l'initiative de Pierre Chambon. De nombreux collaborateurs interviennent dans l'enseignement universitaire, notamment auprès des Facultés de Pharmacie, des Sciences et de l'ESBS. Un Prix Transgene est remis chaque année par la Société de Biologie de Strasbourg à un jeune docteur de l'École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé. Cinq doctorants sont actuellement en thèse chez Transgene. Cette politique en direction des jeunes chercheurs favorise la mise en place de débouchés pour les étudiants strasbourgeois et l'attractivité des talents internationaux dans notre région: le véritable or du Rhin...

PRIX REMIS PAR LA SOCIETE DES AMIS DES UNIVERSITES DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

ANNEES 2021 ET 2022

PRIX DE LA FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

8 juillet 2021 / 8 septembre 2021

Estelle FAUCHARD: Meilleur Master 2 Droit de la famille interne, international et comparé:
L'Avenir de la présomption de paternité . L'anonymat en droit de la famille.

Thomas BOULU: Prix de thèse Droit Public: *La transaction en matière d'impositions indirectes 1661-1701, émergence d'un droit de l'administration publique.*

Guillaume CHETARD: Prix de thèse Histoire du Droit: *La proportionnalité dans la répression en droit pénal français.*

MEILLEURS TRAVAUX DE FIN D'ETUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DU GENIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG (ENGEES) :

1^{er} septembre 2021

Blaise CALMEL : *Mise en place d'un outil opérationnel pour le suivi des étiages sur le Rhône.*

Cécile MATTEI : *Caractérisation physique et hydrodynamique de médias innovants et la conception d'un filtre compact moléculaire en ANC.*

Imane ZIDAOUI : *Application de la mécanique des fluides numériques (CFD) à une étude d'instrumentation (CAL) et à un programme de R et D sur la formation des vortex dans les chambres de pompage.*

PRIX DU CENTRE EUROPEEN D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ETHIQUE(CEERE)

14 septembre 2021

Lora LE LAMER Prix de Maîtrise : *Ethique de la santé et environnementale en rapport avec la kinésithérapie.*

Aude JOLIVET Prix de Master 2 : *Les directives anticipées : usages et mise en place.*

PRIX DE LA FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

7 décembre 2021

Annaëlle MARTIN Meilleure Thèse en Droit public : *L'instrumentalisation du principe de subsidiarité: un révélateur de la nature juridique de l'Union Européenne.*

Chloé TORRENTE Meilleur Master 2, Droit de la famille interne, international et comparé.

PRIX DE MASTER DE L'ÉCOLE DE MANAGEMENT DE STRASBOURG

11 juin 2022

Valentine ERNST

Quels antécédents influencent la confiance dans un fournisseur de taille PME en B2B ? Le cas WEINMANN Emergency France.

Résumé

Pour les entreprises, la confiance est un concept très important qui permet de renforcer durablement leurs relations avec leurs clients et qui contribue aux résultats financiers. Il est donc crucial pour les entreprises de savoir comment inspirer confiance à leurs clients. Plusieurs auteurs (Anderson et Narus, 1990 / Morgan et Hunt, 1994 / Doney et al., 2007) ont créé des modèles pour répondre à cette question et pour représenter le concept de confiance aussi bien dans le B2C que dans le B2B. Toutefois, ces concepts ont à chaque fois été développés dans des contextes spécifiques et il convient de tester leur validité générale dans d'autres domaines. En outre, les études menées jusqu'à présent n'ont pas combiné les résultats relatifs aux facteurs rationnels et émotionnels qui impactent la confiance avec des concepts tels que l'image de marque (Coleman et al., 2011), l'héritage de la marque (Rose et al., 2016) et la satisfaction client (Hess et Story, 2005 et Baser et al., 2015).

C'est l'objectif de ce mémoire de master. L'évaluation de l'enquête de satisfaction client du vendeur d'appareils médicaux WEINMANN Emergency France doit permettre de répondre à deux questions de recherche :

- Les résultats des recherches précédentes sont-ils transposables au contexte d'un petit fournisseur sur un marché B2B spécifique comme celui de la médecine d'urgence ?
- Existe-t-il des facteurs supplémentaires, tels que la distance géographique, la première et la dernière commande d'un client auprès de son fournisseur, qui n'ont pas été pris en compte jusqu'à présent, et qui influencent également la confiance ?

Sur la base de la littérature existante, un modèle des facteurs rationnels et émotionnels qui influencent la confiance client a été établi et des hypothèses ont été formulées pour tester la validité de ces facteurs. Les hypothèses ont été vérifiées à l'aide des résultats de l'enquête de satisfaction client de WEINMANN. Dans le cadre de cette enquête, les clients ont été interrogés sur leur satisfaction à l'égard des produits et des services, sur l'image de marque, sur leur confiance dans la marque et sur l'héritage de la marque.

Les résultats confirment que la plupart des facteurs connus dans la littérature, tels que la fréquence de l'interaction et la réactivité de l'interlocuteur, la compétence sociale et l'empathie, ont effectivement une influence positive sur la confiance. De même, la perception de l'image et l'héritage de la marque ont un effet positif sur la confiance. Une corrélation entre la proximité géographique et les dates de commande n'a pas pu être confirmée.

Pour les entreprises, trois recommandations peuvent être tirées de ce mémoire.

- 1) Il ressort clairement que la confiance est une nécessité pour entretenir des relations lucratives à long terme avec ses clients. Les entreprises devraient toujours intégrer le facteur confiance dans leur stratégie de marque.
- 2) Pour instaurer la confiance, les entreprises devraient miser davantage sur la qualité de leur service et de leur livraison que sur la qualité de leurs produits. Pour se démarquer de la concurrence, un service de qualité est nécessaire dans le B2B.
- 3) L'image de marque et l'héritage de la marque sont également des facteurs très importants pour gagner la confiance des clients. Les entreprises doivent bien réfléchir à ce que leur marque est censé véhiculer et vérifier régulièrement si l'image de marque qu'elles veulent obtenir est bien perçue par les clients.

Quentin LAMBERT

Les influences perçues du collectif sur l'engagement entrepreneurial des étudiants. Une approche processuelle, dynamique et collective du champ de l'entrepreneuriat.

Résumé

Alors qu'un étudiant sur deux déclare une intention d'entreprendre, seuls 3% d'entre eux créent effectivement une entreprise. En s'interrogeant sur les fondements de la phase transitoire entre l'intention entrepreneuriale et l'engagement du porteur de projet, les chercheurs mettent en avant le caractère socialement construit de l'acte entrepreneurial. Loin du mythe de l'entrepreneur héroïque et

solitaire, les dynamiques collectives sont présentées comme des leviers favorisant l'engagement de l'entrepreneur dans le développement de son projet, et appellent à un renouvellement des cadres conceptuels. Le mémoire s'engage dans ce champ de recherche émergent, en adoptant une lecture collective et collaborative dans l'étude des représentations des étudiants quant aux éléments constitutifs leur permettant de s'engager dans le processus entrepreneurial. Cette approche se traduit par la mobilisation de la théorie des communautés de pratique, structures sociales auto-organisées rassemblant des individus autour d'une pratique commune, comme grille de lecture de la phase préactionnelle du processus entrepreneurial. Le cadre conceptuel ainsi développé est mobilisé dans l'analyse de trente entretiens semi-directifs réalisés avec des étudiants entrepreneurs de l'écosystème strasbourgeois dans une approche longitudinale. Les résultats rendent compte de la prépondérance des variables collectives dans la construction des cognitions entrepreneuriales façonnant l'intention d'entreprendre des étudiants. La construction d'un contexte d'apprentissage collaboratif au travers de la mise en place d'une communauté de pratique est ici positionnée comme un levier permettant de favoriser l'intention et le comportement entrepreneurial des étudiants.

Vi Van NGUYEN

Live stream et philanthropie. Quels sont les facteurs influençant l'intention de donner à une association caritative via Twitch ?

Résumé

L'objectif de la présente recherche est d'étudier les raisons pour lesquelles les individus font des dons monétaires aux organisations caritatives sur Twitch, via des événements organisés par les streamers. En d'autres termes, quelles sont les éléments qui influencent la décision d'un *viewer* dans sa donation à une œuvre charitable. Au travers d'un questionnaire autoadministré avec un échantillon de 566 individus utilisateurs de Twitch, quatre dimensions se sont révélées concluantes pour expliquer l'intention prosociale. Tout d'abord, l'attitude vis-à-vis du comportement de donation, les normes morales de l'individu ainsi que ses normes sociales. Ces trois premières déterminantes sont des composantes de la Théorie du Comportement Planifié adaptée au secteur caritatif (Smith et McSweeney, 2007). Parallèlement, l'attachement à la plateforme Twitch s'est révélée être une mesure influençant l'attitude de donation, ce qui semble suggérer que le choix du média par lequel s'exprime l'association caritative peut avoir un impact sur la performance de la levée de fonds. Au final, cette étude permet une meilleure compréhension des motivations prosociales sur une plateforme en pleine évolution, dans le contexte des vidéos *livestream* et de l'univers du *gaming*.

PRIX DE THESE DES UNIVERSITES DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

17 juin 2022

Sophie BOU (Prix parrainé par la Région Grand Est)

Marquage fluorescent de copolymères biocompatibles pour l'étude de leurs propriétés physico-chimiques et leur suivi en bioimagerie.

Spécialité : Chimie-Chimie des polymères.

Directeur de thèse : Dr. Mayeul Collot.

Résumé :

Afin de répondre aux nouveaux besoins de la médecine, le développement de nouveaux vecteurs pour la délivrance de médicaments est en pleine expansion. En effet, leur utilisation permet d'améliorer significativement la biodisponibilité, l'acheminement et l'efficacité des principes actifs ce qui par conséquent, diminue leur toxicité. Il est donc essentiel de comprendre le fonctionnement et le

comportement *in vivo* de ces vecteurs. Cependant les techniques usuelles de caractérisations ne peuvent être utilisées lors des expériences *in vivo*.

L'objectif de cette thèse a donc été de développer de nouvelles méthodes pour comprendre les mécanismes de formations, les propriétés physico-chimiques et d'évaluer les interactions avec le milieu biologique (dégradation, cinétique de libération) de vecteurs polymères. Pour y parvenir, le marquage fluorescent covalent des copolymères a été utilisé permettant d'établir un suivi FRET. Dans un premier temps, la technologie BEPO® (dépôt formé *in situ*), propriété de l'entreprise MedinCell SA a été étudiée. Les copolymères PEG-PLA ont été marqués avec deux cyanines (5.5 et 7.5) pour étudier la formation du dépôt, la dégradation préférentielle des copolymères et le devenir des produits de dégradation grâce à un suivi FRET lors d'essais *in vitro* et *in vivo*. Dans un second temps, différents copolymères PEG-PCL présentant une structure plus ou moins branchée ont été synthétisés. Leur marquage fluorescent a permis l'évaluation de la stabilité colloïdale, de la furtivité et de la polarité de ces nouvelles nanoparticules. Enfin, l'influence du branchement sur l'encapsulation et la cinétique de délivrance d'un modèle de médicament fluorescent a été étudiée par suivi FRET.

Présentation de la lauréate par le directeur de thèse

Suite à un stage master très productif (3 publications), Sophie Bou a voulu poursuivre en thèse dans le laboratoire de Bioimagerie et Pathologie (UMR7021). Désireuse d'effectuer sa thèse en collaboration avec le milieu industriel, sa détermination l'a poussée, d'elle-même, à entrer en contact avec une entreprise : MedinCell. Cette dernière nous ayant exposé ses problématiques, nous avons proposé un projet qui a débouché sur un contrat de collaboration. Sophie a donc entamé sa thèse en novembre 2018 sur le sujet « Marquage fluorescent de copolymères biocompatibles pour l'étude de leurs propriétés physico-chimiques et leur suivi en bioimagerie ». Sophie a effectué un travail pluridisciplinaire couvrant : 1) la synthèse organique multi-étapes de copolymères biocompatibles fluorescents, 2) leur caractérisation par RMN, DSC, GPC, 3) l'étude de leurs propriétés photo-physiques par spectroscopie (absorbance, fluorescence) et enfin 4) l'imagerie de dépôts et nanoparticules fluorescents soit *in vitro* (gels d'électrophorèse, imagerie de dépôts fluorescents) soit *in cellulo* par microscopie soit *in vivo* sur des modèles murins. Sophie a fait preuve de courage et de détermination ainsi qu'une grande capacité d'organisation et de travail qui ont permis une meilleure compréhension de nouveaux vecteurs pour la délivrance contrôlée de produits thérapeutiques. En plus de la rédaction de sa thèse, et sa participation à la rédaction de publications, Sophie a rédigé une revue de littérature. La thèse de Sophie Bou constitue donc un exemple parfait de travail sérieux, appliqué et multidisciplinaire qui a d'ailleurs forcé l'admiration de son jury de thèse lors sa soutenance en novembre 2021.

Carole GLAAS (Prix parrainé par la Collectivité Européenne d'Alsace)

Contrôles minéralogiques et structuraux sur la perméabilité de réservoirs cristallins profonds naturellement fracturés. Application aux puits géothermiques du fossé Rhénan supérieur

Spécialité : Sciences de la Terre / Géologie

Directeurs de thèse : Prof. Jean-François Girard, Prof. Patricia Patrier

Résumé :

La compréhension de la distribution de la perméabilité dans le granite naturellement fracturé du fossé Rhénan supérieur est un défi clé pour les projets géothermiques. Les zones de faille et de fracture (FZ) qui contrôlent les circulations naturelles de fluides ont été étudiées à partir de données de puits géophysiques et géologiques des trois sites de géothermie de Soultz-sous-Forêts, Rittershoffen et Illkirch (France). Les fractures naturelles intersectées par les puits géothermiques ont été investiguées à partir d'imageries de paroi et de diagraphies géophysiques. L'analyse structurale du socle intégrée sur ces trois sites du fossé Rhénan supérieur montre l'existence de deux principaux ensembles conjugués de fractures sub-verticales orientées N-S à NNE-SSW. A partir de plusieurs milliers de cuttings, les altérations hydrothermales ont été analysées par des méthodes pétrographiques classiques ainsi qu'avec la méthode innovante de spectroscopie infra-rouge à courte longueur d'onde (SWIR). Les minéraux argileux secondaires liés aux circulations anciennes et actuelles dans les fractures correspondent à du matériel argillique de type illitique. La comparaison des ensembles de données sur les trois sites a permis de souligner que la distribution des altérations hydrothermales permet de préserver ou non la perméabilité dans les FZ. Pour

atteindre des débits exploitables, la connexion entre les puits et le réseau de fractures perméables peut être maximisée par des trajectoires de puits recoupant les failles locales au toit du socle granitique de manière optimisée.

Présentation de la lauréate par ses co-directeurs de thèse

Melle Glaas a réalisé en 3 ans un travail de thèse exceptionnel, c'est le terme retenu par le jury lors de sa soutenance. Elle a été actrice de son doctorat avant même qu'il ne débute puisque c'est elle qui, à l'issue de son stage de Master 2, a recontacté les encadrants de son stage pour poursuivre et élargir ses investigations sur l'estimation de la perméabilité des réservoirs géothermiques profonds. Cette propriété du sous-sol est le principal facteur qui contrôle la réussite d'une exploitation énergétique de la ressource géothermale. Elle s'est focalisée sur le fossé rhénan supérieur et a donc contacté le principal acteur régional, ES Géothermie. Dans le granite, c'est l'existence de fractures qui permet la circulation de l'eau chaude, mais c'est aussi le lieu d'altérations de la roche qui peuvent bloquer cette circulation. Son travail a donc consisté à identifier à partir des débris de foration (appelés cuttings) et les mesures en puits (logs diagraphiques) l'existence de cibles perméables. Elle a passé ces 3 années entre le laboratoire de Strasbourg, aujourd'hui ITES, pour l'étude des logs, le laboratoire de l'IC2MP à Poitiers pour l'étude de la minéralogie avec un travail original sur l'utilisation des spectres infra-rouges. Son activité a permis de fédérer autour d'elle des acteurs académiques et industriels. Avec 6 articles de rang A, de nombreux abstracts et présentations en congrès, elle s'est fait un nom dans le monde de la recherche en géothermie. Depuis novembre 2021, elle a été recrutée par l'entreprise ES Géothermie qui va lui permettre de poursuivre dans le domaine de l'exploration des énergies décarbonées.

Marine GRASSLER (Prix parrainé par l'Eurométropole de Strasbourg)

Prévenir la surcharge pondérale des enfants et adolescents par l'activité physique : rapports aux dispositifs de santé et effets des conditions de vie. L'exemple de trois quartiers populaires en Alsace
Spécialité : Sciences sociales du sport

Directeurs de thèse : William Gasparini et Sandrine Knobé

Résumé :

Déclarée épidémie mondiale depuis les années 2000 par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'obésité préoccupe tous les agents du monde social et les collectivités territoriales mettent en place des outils de prise en charge avec notamment une incitation à la pratique d'activités physiques et sportives. L'objet de cette recherche est de montrer les effets respectifs des caractéristiques résidentielles, configurations familiales et dispositifs de prise en charge de l'obésité infantile sur le style de vie alimentaire et sportif au sein de familles résidant dans des quartiers populaires et dont au moins un des enfants ou adolescents est en surpoids ou obèse. L'analyse de plusieurs types de données empiriques (entretiens semi-directifs, observations, carnet de bord), recueillies sur trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) permet une meilleure compréhension des rapports à l'activité physique et à l'alimentation des enfants et adolescents en surpoids ou obèses résidant en quartier populaire. Cette recherche apporte donc un regard nouveau sur la manière dont les familles (enfants, parents) se saisissent et se réapproprient différemment les normes et recommandations faites en termes d'alimentation et d'activité physique par les professionnels de santé engagés dans des dispositifs de prise en charge du surpoids et de l'obésité infantiles. L'analyse du discours des enfants ou adolescents, de leur entourage familial et des professionnels de santé autour du corps, de l'alimentation et de l'activité physique permet d'en faire ressortir les contradictions.

Présentation de la lauréate par William Gasparini et Sandrine Knobé

Marine Grassler a été une étudiante et une doctorante au parcours exemplaire. Dès sa deuxième année de master, elle réalise un stage de recherche de six mois au sein du laboratoire « Sport et sciences sociales » (UR1342) dans le cadre d'un programme de recherche sur l'obésité dans les quartiers populaires. La qualité de son mémoire de recherche et ses compétences scientifiques lui permettent d'obtenir un contrat doctoral d'établissement en 2017 dans le cadre du concours de l'ED 519.

D'octobre 2017 à décembre 2021, Marine Grassler a brillamment mené de front la thèse et de nombreuses autres activités académiques : participation à un programme de recherche, organisation de plusieurs journées d'étude et séminaires sur la thématique de sa thèse, élue représentante des doctorants de

l'UR1342, poste d'ATER en sociologie du sport à Strasbourg, communications scientifiques et publication de deux articles scientifique dans des revues internationales, ainsi que d'un chapitre d'ouvrage aux PUS. Prenant appui sur un travail empirique conséquent mené dans trois quartiers populaires en Alsace, la thèse sur un sujet novateur croisant la sociologie du sport et la sociologie de la santé illustre très bien le rapport des familles à une action locale de santé publique, entre participation et résistance. Face à la diversité des instances socialisatrices, l'influence parentale reste déterminante, tout comme celle des socialisations sportives antérieures et des configurations familiales. La recherche doctorale apporte une contribution importante à l'analyse croisée des effets de structure (quartiers, actions de santé publique, socio-démographie) et des dispositions et représentations des enfants et des adolescents de milieu populaire.

Lison MARTINET (Prix parrainé par la Société des Amis des Universités)

Dessine-moi un mouton : de nouvelles méthodes pour caractériser les dessins chez l'être humain (Homo sapiens) et le chimpanzé (Pan troglodytes)

Spécialité : Éthologie

Directeurs de thèse : Cédric Sueur et Marie Pelé

Présentation de la lauréate par Cédric Sueur :

Lison Martinet a défendu sa thèse intitulée « Dessine-moi un mouton : de nouvelles méthodes pour caractériser les dessins chez l'être humain et le chimpanzé » le 3 décembre 2021. Les membres du jury étaient anthropologue, psychologue et primatologue, ce qui montre le caractère interdisciplinaire de cette thèse. Comme Marie Pelé, sa co-encadrante, et moi-même, tous ont été unanimes en ce qui concerne l'excellence de cette thèse et le prodigieux travail de Lison Martinet. Sur quatre critères d'évaluation, trois ont été notés excellents et un est exceptionnel. En plus d'être interdisciplinaire, la thèse de Lison Martinet est innovante et permettra de nombreuses avancées dans le domaine du dessin humain et non humain. Cette excellence interdisciplinaire se constate également à travers le nombre de papiers publiés par Lison Martinet dans une diversité de journaux et ouvrages (généraliste, psychologie, sociologie, mathématiques). La quantité de travail et de compétences à acquérir pour fournir un tel travail est énorme et ceci a également été reconnu par les scientifiques ayant évalué son doctorat. Elle a dû acquérir des connaissances scientifiques en psychologie et en éthologie tout en apprenant des méthodes mathématiques complexes, par exemple les fractales, pour répondre aux problèmes de représentation dans les dessins. Lison Martinet a également collecté elle-même les données de sa thèse en travaillant avec des enfants et des adultes, mais aussi avec des chimpanzés au Japon.

Je n'ai jamais douté de la qualité de cette thèse, reflet des compétences et des connaissances de Lison Martinet.

Francis OSEI-TUTU (Prix parrainé par la Société des Amis des Universités)

Essais sur la banque et les institutions

Spécialité : Sciences de gestion

Directeur de thèse : Laurent Weill

Résumé :

Pourquoi le développement financier diffère-t-il de façon significative d'un pays à l'autre? Un grand nombre de travaux académiques montre que le cadre institutionnel d'un pays est fondamental pour déterminer le niveau de son développement financier. Cette thèse vise donc à contribuer à une meilleure compréhension de la manière dont les institutions façonnent le comportement des banques. Ce travail de recherche comporte cinq chapitres.

Le premier chapitre étudie l'impact du marquage du futur du langage sur la prise de risque bancaire. Nous montrons que les langages qui marquent grammaticalement l'avenir conduisent les banques à prendre plus de risques bancaires.

Le deuxième chapitre étudie comment le marquage du genre dans la langue affecte l'inclusion financière et nous montrons que la présence du marquage de genre dans la langue explique l'écart entre les sexes dans l'inclusion financière formelle.

Dans le troisième chapitre, nous explorons l'influence du développement démocratique sur l'accès au crédit pour les entreprises. Nos résultats montrent que la démocratie contribue à alléger les contraintes de financement des entreprises.

Le quatrième chapitre examine les conséquences de la corruption sur l'efficacité des banques. Les banques opérant dans des pays à forte corruption sont moins efficaces.

Dans le dernier chapitre, nous étudions l'effet de l'efficacité des banques sur l'accès au crédit des entreprises. Une plus grande efficacité bancaire améliore l'accès au crédit pour les entreprises.

Dans l'ensemble, cette thèse souligne le rôle important des institutions pour le développement financier.

Présentation écrite du lauréat par son directeur de thèse

Francis Osei-Tutu est un étudiant très brillant qui a fait une excellente thèse en deux ans et demi. Après son master à l'Université de Rennes 1, Francis est venu faire sa thèse dans notre université. Elle porte sur les relations entre les institutions et les systèmes bancaires. Les deux plus grands mérites de la thèse sont sa qualité scientifique et l'originalité des questions traitées.

En ce qui concerne la qualité scientifique, elle a été validée par le fait que 4 des 5 chapitres de la thèse ont été publiés, pendant que le 5e est actuellement en révision, tous dans des revues internationales à comité de lecture.

En ce qui concerne l'originalité, la thèse s'intéresse à l'influence de différentes institutions peu étudiées dans le domaine de l'économie.

Deux des chapitres de la thèse étudient comment le langage peut influencer le comportement des individus et de ce fait affecter le comportement des banques ou des emprunteurs.

Un chapitre montre ainsi qu'une langue très genrée (c'est-à-dire une langue où les distinctions grammaticales masculin / féminin sont très prononcées) réduit l'accès aux services financiers des femmes par rapport à celui des hommes.

Les autres chapitres de la thèse étudient comment les institutions politiques formelles comme la démocratie et informelles comme la corruption affectent le comportement des banques.

Dans l'un des chapitres, Francis analyse comment un régime plus démocratique favorise l'accès au crédit des entreprises. Il montre que la démocratisation d'un pays s'accompagne d'un meilleur accès au crédit des entreprises. Il met ainsi en évidence à travers lequel un régime plus démocratique peut favoriser le développement.

La thèse de Francis est ainsi une excellente thèse qui apporte de nouveaux résultats originaux aux implications importantes. Nous ne pouvons que nous réjouir que Francis ait décidé de rester enseignant-chercheur au sein de notre université

Camille USUBELLI (Prix parrainé par l'Association De Dietrich)

Étude fondamentale de matériaux cathode pour batteries au lithium au cours d'une excessive lithiation et applications pour le paramétrage du système de contrôle avancé des batteries (battery management system)

Spécialité : Physique, Chimie-Physique

Directeur de thèse : Aziz Dinia

Présentation de la lauréate par le directeur de thèse :

Mme Usubelli a effectué son travail de thèse sur des matériaux cathodiques lors de la lithiation profonde pour la paramétrisation d'un système avancé de gestion de batterie. Ce travail a été effectué entièrement au laboratoire Robert Bosch, Sunnyvale, en Californie (USA) sous ma direction. J'ai connu Mme Usubelli comme étudiante lors de son diplôme Ingénieur (ECPM) et de Master Ingénierie de Matériaux et Nanosciences à l'Université de Strasbourg. Elle a effectué son stage Master au même Laboratoire Bosch en Californie et a été très séduite par l'activité de recherche sur les batteries. Elle a vite compris que c'était un sujet passionnant et sur une problématique sociétale extrêmement importante. Elle m'a tout d'abord convaincu pour que j'accepte de diriger sa thèse, malgré un obstacle de taille liée à la distance, puisque la thèse s'est déroulée à plein temps en Californie. Je peux dire que j'ai longuement hésité avant de donner mon accord et je ne regrette pas du tout cette décision. En effet, Mme Usubelli s'est révélée comme une doctorante passionnée par ce sujet et complètement indépendante, car elle a pu gérer toute seule son activité de recherche en trouvant à chaque fois, où c'était nécessaire, l'interlocuteur avec qui interagir

pour pouvoir avancer dans ces travaux de recherche. Avec toute honnêteté ma contribution à son travail a été minime et basée sur quelques échanges réguliers pour surtout l'écouter et la conforter dans sa démarche ou lui donner quelques conseils quand c'était nécessaire. Pendant sa soutenance Le jury a apprécié l'excellente qualité des résultats que Mme Usubelli avait choisis, parmi ses nombreux résultats, pour illustrer les principales conclusions de son travail. Au cours de la discussion qui a suivi, Mme Usubelli a défendu sa thèse en répondant aux nombreuses questions des membres du jury, démontrant une excellente maîtrise de son sujet de recherche multidisciplinaire. Mme Usubelli s'est profondément engagée dans la discussion scientifique, et a su répondre avec une excellente argumentation et de la précision. Le jury a unanimement jugé son travail exceptionnel. Son travail a donné lieu à plusieurs publications dans des revues internationales prestigieuses. Elle poursuit actuellement par un post-doctorant au sein de Robert Bosch. Pour conclure Mme Usubelli a effectué un travail exceptionnel et mérite amplement ce prix de thèse.

Silvain VERNAZ (Prix parrainé par la Société des Amis des Universités)

Le fait non intentionnel dans les atteintes à la personne, Réflexions sur le seuil de la répression pénale en droit français à la lumière du droit suisse

Spécialité : droit pénal

Directeurs de thèse : Pr. Jocelyne Leblois-Happe ; cotutelle avec Pr. Sabine Gless, Pr. Bernhard Sträuli.

Présentation du lauréat par Jocelyne Leblois-Happe :

Formé à l'Université de Grenoble durant ses quatre premières années d'études, Silvain Vernaz est arrivé à l'Université de Strasbourg à la faveur de la sélection à l'entrée du Master 2. Major du parcours Droit pénal fondamental et comparé en 2015, il a immédiatement entamé la préparation d'une thèse en cotutelle avec l'Université de Bâle. Cette thèse, portant sur *Le fait non intentionnel dans les atteintes à la personne - Réflexions sur le seuil de la répression pénale en droit français à la lumière du droit suisse*, a été dirigée, pour le droit suisse, par les professeur(e)s Sabine Gless (Université de Bâle) et Bernhard Sträuli (Université de Genève), et pour le droit français, par moi-même. Les années de doctorat ont été l'occasion de constater la puissance de travail, la motivation et l'engagement remarquables de Monsieur Vernaz dans son travail. Cette thèse, qui s'efforce de déterminer où doit être placé le seuil de la répression des atteintes involontaires aux personnes, a été soutenue le 17 décembre 2021, devant un jury présidé par la professeure Juliette Lelieur (Université de Strasbourg), comprenant, comme rapporteurs, les professeur(e)s Xavier Pin (Université de Lyon III) et Marie-Christine Sordino (Université de Montpellier). Le jury a élevé Monsieur Vernaz au grade de docteur en droit en lui adressant ses félicitations et en exprimant le souhait que son ouvrage soit publié. Je forme, pour ma part, le souhait que s'ouvre devant Silvain Vernaz la carrière universitaire qu'il souhaite et qu'il mérite.

**Membres du Conseil d'Administration de la
Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg**

Président d'Honneur	M. Jean Daniel TEMPE
Président d'Honneur	M. Claude ROUSSET
Président	M. Michel HAU
Secrétaire Général	Mme Christiane HEITZ
Secrétaire Général adjoint	M. Antoine GAUGLER
Trésorier	M. Jean-Frédéric WEISS

M. Gérard BELLITTO

Mme Marianne BERNARD (ENGEES)

M. Jean BOULEAU

M. Pierre BRAUNSTEIN

Mme Marie-Christine CRETON

M. Mathieu DA COSTA

M. Luc GAILLET (SIM)

M. Jean-Claude GALL

M. Jean-Noël GRANDHOMME

M. Jean-Luc HEIMBURGER (CCI)

M. Francis HIRN

M. Jules HOFFMANN

Mme Monique JUNG

Mme Fabienne KELLER

M. Antoine LATHAM

M. Jean-Marie LEHN

M. Bertrand LUDES

M. Jacques MARESCAUX (IRCAD)

M. Nicolas MATT

M. Henri MELLON

Mme Lila MERABET

M. Jacques RAUCH

Mme Catherine ZORN (Eurométropole)

Membres de Droit

M. Olivier FARON, Recteur de l'Académie de Strasbourg

M. Michel DENEKEN, Président de l'Université de Strasbourg

M. Pierre-Alain MULLER, Président de l'Université de Haute-Alsace

